

Mourir dans la dignité... ça rime à quoi?

Le Soleil – Point de vue – 13 février 2011

Monique Khouzam-Gendron

photothèque Le Soleil

Lettre au ministre de la Santé, Yves Bolduc - Si le gouvernement du Québec décide de passer la loi pour la décriminalisation de l'euthanasie, j'espère qu'il aura le courage d'assumer sa décision, en appelant les choses par leur vrai nom pour ne pas induire les citoyens en erreur. Je m'explique: tous les citoyens veulent mourir dignement. Mourir dignement, ce n'est pas hâter sa mort par le suicide assisté, en demandant à une autre personne, soit le médecin, de nous injecter un produit létal, un poison pour nous euthanasier, comme on le fait dans certains pays aux prisonniers.

Mourir dignement, c'est accepter courageusement d'aller au bout de sa condition humaine et de mourir d'une mort naturelle. Bien sûr, nous avons tous le droit de choisir la fin de notre vie. Notre degré de tolérance face à la souffrance et notre acceptation de la mort varie d'une personne à l'autre. Chaque personne doit se sentir libre:

- de refuser l'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire l'arrêt des traitements;
- de demander aux médecins de l'aider à ne pas souffrir en utilisant de la morphine pour la soulager. Cela est très correct et très humain.

La liberté et le droit de choisir de mourir, nous les avons tous reçus à notre naissance. Ce n'est pas le gouvernement qui nous donne ce droit. Nous allons tous mourir un jour ou l'autre. Lorsqu'on parle d'euthanasie, il s'agit plutôt du droit de tuer et d'être tué, n'est-ce pas?

Il est important que le gouvernement du Québec nous fasse connaître les vrais enjeux afin que nous puissions prendre la bonne décision, et qu'il optera pour le bien de l'ensemble des citoyens, sans se laisser influencer par les revendications d'une petite minorité. J'ose espérer qu'il ne fera pas non plus une campagne de promotion auprès des citoyens et ce, à leurs frais, pour encourager le suicide assisté en l'appelant «mourir dans la dignité» et en utilisant une terminologie trompeuse en appelant ce type de meurtre «soins de santé». Ceci ne fera qu'encourager les personnes les plus vulnérables qui passent par des moments difficiles à demander ce suicide assisté.

Plusieurs personnes malades, handicapées et isolées ont besoin d'être soulagées physiquement de leur douleur et d'être entourées, accompagnées par les proches pour passer à travers leur souffrance. Néanmoins, ils ne veulent pas nécessairement qu'on mette fin à leur vie en les tuant. C'est à chacun de nous, en tant que citoyen responsable, d'être à l'écoute et d'aider toutes ces personnes désespérées qui sont autour de nous, car un jour ce sera notre tour!

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Ministre, de votre compréhension et de l'attention que vous porterez à cette lettre.

source :

http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201102/09/01-4368531-mourir-dans-la-dignite-ca-rime-a-quoi.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse lire aussi 4364158 article POS3